

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA RÉGIE PERSONNALISÉE D'EXPLOITATION
DE L'AÉROPORT DE BRIVE VALLÉE DE LA DORDOGNE**

L'an deux mille vingt-deux et le 24 mars à 10h30, le Conseil d'Administration de la Régie Personnalisée d'Exploitation de l'Aéroport de Brive Vallée de la Dordogne, régulièrement convoqué, s'est réuni à l'aéroport de Brive Vallée de la Dordogne - salle de réunion, sous la présidence de Monsieur Julien BOUNIE, suite à une 2^e convocation conformément à l'article 6.1 des statuts de la Régie Personnalisée, le conseil d'administration n'ayant pu tenir sa séance initiale du 17 mars faute de quorum. La convocation a été établie et affichée le 16 mars 2022.

DELEGUES PRESENTS :

Communauté d'Agglomération du bassin de Brive : Monsieur Julien **BOUNIE**, Conseiller Communautaire délégué
Communauté d'Agglomération du bassin de Brive : Monsieur François **PATIER**, Conseiller Communautaire délégué
Communauté d'Agglomération du bassin de Brive : Monsieur Christian **PRADAYROL**, Vice-Président (Supplément de M. GARY)
Conseil Départemental de la Corrèze : Madame Pascale **BOISSIERAS**, Conseillère Départementale (Supplément de M. DELPECH)

DELEGUES TITULAIRES ABSENTS :

Communauté d'Agglomération du bassin de Brive : Monsieur Yves **GARY**, Vice-Président
Conseil Départemental de la Corrèze : Monsieur Francis **COMBY**, Vice-Président
Conseil Départemental de la Corrèze : Monsieur Jean-Jacques **DELPECH**, Conseiller Départemental
Conseil Régional Nouvelle Aquitaine : Monsieur Philippe **NAUCHE**, Vice-Président
Conseil Départemental du Lot : Monsieur Frédéric **GINESTE**, Vice-Président
CCI de la Corrèze : Madame Françoise **CAYRE**, Présidente

Le Conseil d'Administration de la Régie Personnalisée, réuni à la majorité de ses membres en exercice a, conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigné Madame Pascale BOISSIERAS pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET DE LA DELIBERATION : 2022-04 _ Installation des membres du Conseil d'Administration suite à la désignation des nouveaux élus de la CCI de la Corrèze et du Lot par le Comité Syndical
RAPPORTEUR : M. Julien BOUNIE, Président

Vu le renouvellement général des chambres de commerce et d'industrie en novembre 2021 ;

Considérant qu'en vertu de l'article 5.1 de ses statuts, la régie personnalisée est administrée par un conseil d'administration composé de huit (8) membres, tous issus du Syndicat Mixte ;

Conformément aux dispositions prévues par l'article R.2221-2 et R2221-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, les membres titulaires désignés par délibération du Comité Syndical en date du 24 février 2022, ont été convoqués le 18 février 2022 afin de procéder, après appel nominal, à l'installation des membres du nouveau Conseil d'Administration suite aux postes vacants des représentants au conseil d'administration de la régie :

- un représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Corrèze titulaire suppléé par un représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Lot

En qualité de représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Corrèze :
- Mme Françoise CAYRE

Le délégué suppléant sera appelé à la remplacer en cas d'empêchement. Est rappelé ci-après, le membre suppléant désigné par le Comité Syndical :

En qualité de représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Lot:
- M. Jean HUGON

Je les déclare donc installés dans leurs fonctions de membres titulaire et suppléant.

Nombre de membres en exercice : 8
Nombre de membres présents : 4
Nombre de suffrages exprimés : 4
Votes : Pour : 4
 Contre : 0
 Abstention : 0

Adopté à l'unanimité
(2^e convocation)

Pour extrait certifié conforme
Le Président du Conseil d'Administration
Julien BOUNIE



Délibération certifiée exécutoire,
Enregistrée en Sous-Préfecture le 30/02/2022.....

Publiée et notifiée le 30/03/2022.....

Le délai de recours contre cette délibération devant le Tribunal Administratif est fixé à 2 mois à compter de sa publication.

